



## Éducation - rapport d'incident - conseil de discipline

-----  
Par kijo

Bonjour,  
Je suis professeur dans le public et j'ai écrit un rapport d'incident sur un vol commis pendant mon cours.

Le proviseur m'a suggéré de modifier mon rapport d'incident.

Première modification, je prête des intentions positives au suspecté voleur. Il m'a proposé de changer cette phrase.

Deuxième modification, le proviseur semble vouloir que je change la réalité pour dire que j'ai vu l'élève suspect faire quelque chose. Au moment où j'ai écrit le rapport, je ne savais pas du tout quel élève avait commis le vol donc j'ai décrit les actions que j'ai vues.

J'ai répondu au proviseur que je n'avais rien vu, mais il semblait attendre de moi que je dise quelque chose de plus incriminant contre l'élève dans mon rapport.

La raison est, je crois, que la mère de l'élève suspecté, qui n'a jamais avoué les faits, a embauché un avocat pour se défendre au conseil de discipline.

Je pense qu'il vaut mieux que je reste sur ma version des faits même si je me mets le proviseur à dos. Mais je crois comprendre que des répercussions compliquées pourraient arriver de la part de la mère de l'élève suspecté et de son avocat.

J'ai oublié de préciser que le proviseur sait que le suspect a commis le vol car les caméras de surveillance du lycée prouvent qu'il aurait au moins participé au vol. Je n'ai pas vu les vidéos mais elles seront diffusées au conseil de discipline. Elles semblent n'être pas assez incriminantes.

Je serai très reconnaissant pour tout conseil que vous pourrez me donner.

-----  
Par TUT03

Bonjour

décrire des faits, rien que des faits, la vérité, rien que la vérité

-----  
Par kijo

Merci !!

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Ne vous laissez pas influencer.

Un faux témoignage peut toujours être découvert par la suite, et peut vous causer pas mal d'ennuis... y compris des sanctions pénales.